



## La transition énergétique au coeur des territoires



### QUI SOMMES-NOUS ?

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE est une société anonyme d'économie mixte locale qui a pour vocation de porter des projets d'énergie renouvelable :

- Photovoltaïque
- Hydroélectricité
- Méthanisation
- Eolien

Le champ d'activité d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE s'étend sur toute la région Centre-Val de Loire.

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE est composé de 5 syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire (Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Indre, Loir-et-Cher et Cher), des entités Sergies et Sorégies, des SEM Yonne énergie, Nièvre énergies et SIPPEnR, toutes issues de leurs syndicats d'énergie respectifs, ainsi que GEDIA et SICAP.

### Notre vision

Les syndicats de la région Centre-Val de Loire partagent la même volonté de favoriser l'émergence des projets et ainsi d'impulser le développement des énergies renouvelables sur leur territoire.

Ces acteurs de la transition énergétique ont décidé de faire de EneR CENTRE-VAL DE LOIRE l'outil régional de développement et d'investissement.

### Notre objectif

L'objectif est de proposer des projets exemplaires et réellement bénéfiques pour le territoire. Pour cela, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE développe et codéveloppe les projets EnR en lien étroit avec les collectivités.

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE apporte son savoir-faire technique et juridique aux collectivités et aux entreprises pour les accompagner dans leur transition énergétique.

## TOITURES ET OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES < À 500 KWC



EneR CENTRE-VAL DE LOIRE accompagne les collectivités et les entreprises dans le **développement** de leurs projets photovoltaïques en prenant à sa charge :

- Le développement du projet envisagé
- Le financement global
- La construction de la centrale photovoltaïque
- L'exploitation et la maintenance durant la durée de vie du projet
- L'assurance sur la mise en place et l'exploitation de l'installation

En contrepartie, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE s'engage à verser un loyer pour l'occupation du foncier dans le cas d'une **revente totale** ou bien proposer un tarif d'achat préférentiel pour de l'**autoconsommation** (offre réservée aux entreprises).

## Une filiale dédiée aux projets entre 500 et 2500 m<sup>2</sup> : **VAL DE LOIRE SOLAIRE**

Pour répondre aux besoins des industriels et des collectivités en termes de projets photovoltaïques en toitures, ombrières de parkings ou les petites centrales au sol, EneRCVL a créé une structure dédiée : **VAL DE LOIRE SOLAIRE**.

### Pré-requis

- Surface minimum de couverture photovoltaïque : 500 m<sup>2</sup> (~36 places standard de parking)
- Toiture PV-ready (DOE toiture, informations sur le type d'isolant...)
- Orientation Sud de préférence

### Comment ça marche ?

- 1) Le propriétaire accorde un bail ou une autorisation d'occupation pour une durée de 30 ans sur l'emprise foncière (poteaux/toiture) en contrepartie d'un loyer.
- 2) Val de Loire Solaire finance, construit et exploite l'installation.
- 3) Si elle le souhaite, l'entreprise peut choisir d'autoconsommer une partie ou l'intégralité de la production.
- 4) Les usagers bénéficient d'un confort global : ombrage, protection contre la pluie/la grêle, etc.
- 5) Au terme du bail ou de l'autorisation, l'installation revient au propriétaire du site sans investissement ou est démantelée par Val de Loire Solaire à sa demande.

### Référence

La Bovida (Cher) : construction et exploitation d'une ombrière photovoltaïque de 500 kWc sur un parking en tiers investissement, représentant la consommation annuelle de 245 habitants.



# UNE OFFRE EN TIERS INVESTISSEMENT

## CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES > À 500 KWC



EneR CENTRE-VAL DE LOIRE accompagne les collectivités et les entreprises dans le **développement** de leurs projets photovoltaïques en prenant à sa charge :

- Le développement du projet envisagé
- Le financement global
- La construction de la centrale photovoltaïque
- L'exploitation et la maintenance durant la durée de vie du projet
- L'assurance sur la mise en place et l'exploitation de l'installation

En contrepartie, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE s'engage à verser un loyer pour l'occupation du foncier dans le cas d'une **revente totale** ou bien proposer un tarif d'achat préférentiel pour de l'**autoconsommation** (offre réservée aux entreprises).

## Projets pour une surface supérieure à 2500 m<sup>2</sup> : EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE développe sa production photovoltaïque en revalorisant le foncier inutilisé, que ce soit par le développement de centrales au sol ou de centrales en toitures. Ces projets peuvent être intégralement portés par la SEM ou alors s'ouvrir à l'investissement des propriétaires du terrain qui souhaitent participer au développement des énergies renouvelables.

### Pré-requis

- Surface minimum : > 2 500 m<sup>2</sup>
- Pour les projets en toiture : être PV-ready

### Comment ça marche ?

- 1) EneRCVL réalise une étude de faisabilité pour vérifier la fiabilité technico-économique.
- 2) Le propriétaire accorde un bail ou une autorisation d'occupation pour une durée de 30 ans sur l'emprise foncière en contrepartie d'un loyer.
- 3) EneRCVL finance, construit et exploite l'installation.
- 4) L'entreprise ou la collectivité peut investir en devenant actionnaire et bénéficier des retombées économiques du projet.
- 5) Trois modes de valorisation de l'électricité :
  - Réponse aux appels d'offre CRE pour avoir un tarif garanti par l'Etat pendant 20 ans
  - Vente sur les marchés (contrat dit « de gré à gré ») sans garanti sur le prix d'achat
  - Autoconsommation pour le site et/ou les entreprises avoisinantes

### Référence

Chatillon-sur-Indre (Indre) : Développement et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 4.9 MWc. la production annuelle estimée est de 5.4 GWh, ce qui représente la consommation électrique de 3 000 hab/an.



EneR CENTRE-VAL DE LOIRE réalise des analyses de faisabilité pour les projets de centrales photovoltaïques et propose une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour leur développement.

La centrale photovoltaïque devient la propriété de l'entreprise qui finance et exploite l'ensemble du projet.

Les projets peuvent être étudiés en **revente totale** ou en **autoconsommation** en fonction du profil de consommation électrique.



## Projets de centrales photovoltaïque à partir de 300 kWc EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

### Pré-requis

- Surface minimum : 1 500 à 2 000 m<sup>2</sup>
- Prise en charge des frais de développement à 100% par l'entreprise

### Comment ça marche ?

- 1) Identification des sites potentiels par l'entreprise
- 2) Réalisation d'une étude de faisabilité prenant en compte les spécificités de l'implantation envisagée.
- 3) Validation du projet par l'entreprise après présentation des conclusions de l'étude.
- 4) EneRCVL supervise les démarches administratives et la construction de la centrale photovoltaïque

### Référence

Vorwerk (Eure-et-Loir) : Mise en place d'un projet sur le toit d'un bâtiment industriel pour une puissance de 350 kWc, ainsi que d'une ombrière photovoltaïque sur le parking adjacent d'une puissance de 710 kWc. Cela représente l'équivalent de 1 070 MWh/an qui est injecté en priorité sur le réseau interne pour autoconsommer l'énergie produite.

